

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Peinture universelle au silicate colorée BEECK**

Date de révision: 07.12.2016

Code du produit: FWB\_B12-CH

Page 1 de 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Peinture universelle au silicate colorée BEECK

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Peintures au silicate à pigments purement minéraux.

Le produit doit être utilisé exclusivement pour les applications citées dans la notice technique ou dans les instructions de traitement.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Thymos AG	
Rue:	Niederlenzer Kirchweg 1	
Lieu:	CH-5600 Lenzburg	
Téléphone:	+41(0)62 892 44 44	Téléfax: +41(0)62 892 44 65
e-mail:	info@thymos.ch	
Interlocuteur:	Ralf Rieks	Téléphone: +49 (0) 7333 / 9607-14
e-mail:	Ralf.Rieks@beeck.com	
Internet:	www.thymos.ch	
Service responsable:	Tel. +49(0)7333/9607-11	
	Fax: +49(0)7333/9607-10	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

Tox Info Suisse; Tel: 145  
Emergency CONTACT (24-Hour-Number):GBK GmbH +49 (0)6132-84463

**Information supplémentaire**

Pas d'autres indications.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Conseils de prudence**

P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
--------	--

**2.3. Autres dangers**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Eau: 30 - 45 %

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Peinture universelle au silicate colorée BEECK

Date de révision: 07.12.2016

Code du produit: FWB\_B12-CH

Page 2 de 9

## Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
1309-37-1	Trioxyde bi-ferreux			10 - < 15 %
	215-168-2			
1312-76-1	Acide silicique, sel de potassium (MR > 3.2; < 40%)			10 - < 15 %
	215-199-1			
1317-65-3	Carbonate de calcium			1 - < 5 %
	207-439-9			
14807-96-6	Talc			1 - < 5 %
	238-877-9			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

En cas de malaise: Appeler un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin en consultation. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Allonger la personne affectée par le produit et l'empêcher de bouger ; si elle perd connaissance, la placer en position de réveil.

Des douches pour les yeux et de sécurité doivent être facilement accessibles.

## Après inhalation

S'éloigner de la zone dangereuse. Le secouriste doit se protéger.

Mettre la victime à l'air libre. Tenir les personnes concernées au chaud et au calme. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'irrégularité ou d'arrêt de la respiration : Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

## Après contact avec la peau

Laver avec soin la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements souillés. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

## Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact au bout des 1 à 2 premières minutes et continuer à rincer.

Consulter immédiatement un oculiste.

## Après ingestion

Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

Lors de vomissements spontanés avec perte de conscience, tendre le cou et amener le blessé dans la position couchée sur le côté et stable. Dégager les voies respiratoires, empêcher l'aspiration. Tenir les personnes concernées au chaud et au calme. Consulter un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut irriter les yeux et la peau.

nausée, vomissements, toux, insuffisance respiratoire, douleur abdominale

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination et fonction vitale). Si nécessaire, contacter le centre anti-poison.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Peinture universelle au silicate colorée BEECK**

Date de révision: 07.12.2016

Code du produit: FWB\_B12-CH

Page 3 de 9

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser des mesures d'extinction respectant l'environnement

**Moyens d'extinction inappropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être libérées : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), fumée, NO<sub>x</sub>.

L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut porter gravement atteinte à la santé.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Ne pas respirer les vapeurs ni les gaz de combustion. Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

**Information supplémentaire**

L'eau d'incendie et la terre contaminées doivent être éliminées conformément aux réglementations administratives.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évacuer le personnel dans une zone sûre. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ne pas inhaler les vapeurs et le brouillard.

Utiliser un équipement de protection individuel.

Le produit qui s'est répandu sur le sol est glissant: risque de chute!

Éviter le contact avec la peau pour ce produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne doit pas être évacué dans les eaux usées ni dans les étendues d'eau. Empêcher le rejet dans les fleuves ou eaux de surface en établissant des barrages de sable ou de terre ou en prenant d'autres mesures d'arrêt appropriées. Contacter immédiatement les autorités compétentes si le produit s'évacue dans le sol, une étendue d'eau ou les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Évacuer de la manière décrite au section 13. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir section 8, 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Tenir les récipients hermétiquement fermés. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Le traitement ultérieur / l'enlèvement des couches de peinture, comme le meulage, le décapage à la flamme, etc. peut dégager des poussières et/ou des vapeurs dangereuses.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Équipement de protection approprié: Voir section 8.

**Préventions des incendies et explosion**

Ce produit n'est pas inflammable.

Ce produit n'est pas explosif.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Peinture universelle au silicate colorée BEECK

Date de révision: 07.12.2016

Code du produit: FWB\_B12-CH

Page 4 de 9

**Information supplémentaire**

Manipulation, stockage et transport conformément aux réglementations locales et dans les récipients annotés en conséquence et appropriés à ce produit.

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker conformément aux prescriptions locales. Stocker hermétiquement dans le conditionnement d'origine.

Conserver dans un endroit sec et frais. Protéger du gel.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas entreposer près des acides. (Libération de: CO<sub>2</sub>)

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Il est interdit de fumer dans les entrepôts. Entrée interdite aux personnes non autorisées.

Conserver à des températures comprises entre 5°C et 25°C.

Refermer soigneusement les bidons et les stocker à la verticale pour éviter tout écoulement.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
471-34-1	Carbonate de calcium (poussières alvéolaires)	-	3		VME 8 h	
1309-37-1	Oxydes de fer (poussières alvéolaires)	-	3		VME 8 h	
14807-96-6	Talc (exempt de fibres d'amiante) (poussières alvéolaires)	-	2		VME 8 h	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ceci peut être atteint par une aspiration locale ou de la pièce. Dans le cas où cela serait insuffisant pour maintenir la concentration en solvants en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelle, un équipement de protection respiratoire approprié doit être porté.

**Mesures d'hygiène**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Pendant le travail, ne pas manger, boire, fumer ou priser. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection en cas de danger d'éclaboussures. Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Douche oculaire.

**Protection des mains**

Gants de protection.

Le fabricant recommande les matériaux suivants pour les gants: PVC- ou gants en caoutchouc.

Choisir les gants de protection en fonction des conditions d'utilisation concrètes et observer les instructions d'emploi du fabricant.

Protection préventive de la peau: crème de protection de la peau.

**Protection de la peau**

Vêtements étanches, bottes, tablier, des gants de protection.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Peinture universelle au silicate colorée BEECK

Date de révision: 07.12.2016

Code du produit: FWB\_B12-CH

Page 5 de 9

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver avec soin la peau contaminée à l'eau et au savon.

#### Protection respiratoire

Lorsque la concentration de solvants est supérieure aux valeurs limites d'exposition, porter un appareil de protection respiratoire approprié et agréé. Dans le but d'éviter l'inhalation des brouillards de pistolage et des poussières de ponçage, le port d'un appareil respiratoire est requis durant ces travaux.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	teinté
Odeur:	doux (douce)

#### Testé selon la méthode

pH-Valeur:	11	ISO 4316
------------	----	----------

#### Modification d'état

Point de fusion:	Donnée non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Donnée non disponible.
Point de sublimation:	Donnée non disponible.
Point de ramollissement:	Donnée non disponible.
Point d'écoulement:	Donnée non disponible.
Point d'éclair:	Donnée non disponible.

#### Dangers d'explosion

Donnée non disponible.

Limite inférieure d'explosivité:	Donnée non disponible.
Limite supérieure d'explosivité:	Donnée non disponible.

#### Température d'auto-inflammabilité

solide:	Donnée non disponible.
Température de décomposition:	Donnée non disponible.
Pression de vapeur:	Donnée non disponible.
Densité:	1,18 - 1,38 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:	Donnée non disponible.

#### Solubilité dans d'autres solvants

Donnée non disponible.

Coefficient de partage:	Donnée non disponible.
Viscosité dynamique:	3200 mPa·s ISO 2555
Viscosité cinématique:	Donnée non disponible.
Densité de vapeur:	Donnée non disponible.

### 9.2. Autres informations

Teneur en solide:	Donnée non disponible.
-------------------	------------------------

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Peinture universelle au silicate colorée BEECK

Date de révision: 07.12.2016

Code du produit: FWB\_B12-CH

Page 6 de 9

**10.1. Réactivité**

Donnée non disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable si le stockage et la manipulation sont corrects.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Dans des conditions de stockage normales et en cas d'utilisation normale, il ne se produit pas de réactions dangereuses. Ne polymérise pas.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucun si utilisation appropriée.

**10.5. Matières incompatibles**

comburant puissant; acides forts

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est stocké et utilisé selon les indications.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Donnée non disponible.

**Toxicité aiguë**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
1312-76-1	Acide silicique, sel de potassium (MR > 3.2; < 40%)			
	par voie orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	
1317-65-3	Carbonate de calcium			
	par voie orale	DL50 > 5000 mg/kg	rat	

**Irritation et corrosivité**

Donnée non disponible.

**Effets sensibilisants**

Donnée non disponible.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible.

**Danger par aspiration**

Donnée non disponible.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Peinture universelle au silicate colorée BEECK

Date de révision: 07.12.2016

Code du produit: FWB\_B12-CH

Page 7 de 9

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
1317-65-3	Carbonate de calcium				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >10000 mg/l	96 h	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >200 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Donnée non disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Evacuation conformément aux réglementations en vigueur.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Mettre les excédents et les solutions non recyclables à la disposition d'une compagnie d'élimination de déchets connue.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

080112 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11  
Le déchet spécial

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

080112 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11  
Le déchet spécial

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages vidés et nettoyés de manière appropriée peuvent être recyclés. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Peinture universelle au silicate colorée BEECK

Date de révision: 07.12.2016

Code du produit: FWB\_B12-CH

Page 8 de 9

**14.1. Numéro ONU:** non réglementé**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** non réglementé**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** non réglementé**14.4. Groupe d'emballage:** non réglementé**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU:** non réglementé**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** non réglementé**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** non réglementé**14.4. Groupe d'emballage:** non réglementé**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:** not regulated**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** not regulated**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** not regulated**14.4. Groupe d'emballage:** n.d.a.**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:** not restricted**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** not restricted**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** not restricted**14.4. Groupe d'emballage:** n.d.a.**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

non applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**Information supplémentaire**

Aucune.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Peinture universelle au silicate colorée BEECK**

Date de révision: 07.12.2016

Code du produit: FWB\_B12-CH

Page 9 de 9

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV):

La valeur limite des COV [composés organiques volatiles] (catégorie de produits: II.A c, Wb) pour le produit prêt à l'emploi est au maximum de 40 g/l. Le taux de COV dans le produit prêt à l'emploi est au maximum de 4 g/l.

**Information supplémentaire**

Aucune substance dangereuse (SVHC) selon REACH, article 57.

**Prescriptions nationales****15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

n.a. = non applicable

n.d. = non déterminé

a. d. d. = aucune donnée disponible

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

EUH210                      Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le produit doit être utilisé exclusivement pour les applications citées dans la notice technique ou dans les instructions de traitement.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*